



DOSSIER DE CANDIDATURE pour
REPRÉPARATION du BTS OL sous statut ÉTUDIANT
Année scolaire 2025 / 2026

Dossier à retourner par courriel à admission@ico.asso.fr
joindre les pièces demandées sous format pdf en un seul fichier

Information : L'ICO sera fermé du 25 juillet (13h) jusqu'au 18 aout matin

NOM (en capitales) :Prénom :
Date de naissance :Lieu de Naissance :
Nationalité :N° sécurité sociale
Adresse :
Code postal :Ville :
Téléphone domicile : Téléphone mobile :
Adresse électronique :@.....

Liste des pièces à joindre au dossier de candidature.
Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER	Étudiants ICO En 2024-2025	Étudiants autre établissement en 2024-2025
➤ Copie des notes obtenues au BTS OL (obligatoire)	✓	✓
➤ Relevé des notes obtenues au Baccalauréat	non	✓
➤ Tous les bulletins de 1 ^{ère} et 2 ^{nde} année du BTS OL	non	✓

Cadre réservé à l'administration de l'ICO

Date	Commentaire	Secrétariat

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité pour l'année scolaire **2025-2026** sont proportionnels au nombre de disciplines suivies.

Des solutions pour financer la formation peuvent être étudiées individuellement en prenant rendez vous avec la direction des études au 01 64 86 12 14.

Nombre de disciplines suivies	1 à 5 disciplines	6 à 8 disciplines	9 à 10 disciplines
Coût Annuel de la formation	1 685 €	2 070€	4 170 €
Réservation Statut Initial	460 €	460 €	460 €
Solde 7 prélèvements d'octobre à avril	175 € x 7	230 € x 7	530 € x 7

IMPORTANT

Après étude de votre dossier, nous vous adresserons par mél la réponse.

Si votre candidature est retenue, l'inscription sera définitive dès réception du chèque de réservation.

Pour toute question, contactez le service scolarité

Tél. : 01.64.86.12.14 jusqu'au 25 juillet 2025

Courriel : admission@ico.asso.fr

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD, vous disposez sur vos données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité à partir de notre page web <https://ico.asso.fr/politique-confidentialite/>
Conformément à l'article L. 223-2 du code de la consommation, vous avez le droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.